

Une prime à l'installation pour les nouveaux commerçants



Dans notre édition de mardi, nous évoquions le triste record de surfaces commerciales inoccupées en Belgique : 22.750 points de vente vides en ce début d'année.

Sensible au sujet, l'UCM, par la voix de la cheffe de projet Aurélie Marichal, annonce le développement de Creashop. « Creashop est une initiative du Gouvernement wallon qui

vise à favoriser l'implantation de nouveaux magasins pour redynamiser les centres-villes et y diminuer le nombre de cellules vides », nous dit-elle. « Concrètement, le nouveau commerçant peut recevoir un accompagnement et une prime à l'installation qui peut atteindre 6.000 euros. »

Creashop existe depuis déjà plus de deux ans dans les 16 plus grandes villes wallonnes. Et 130 nouveaux magasins ont été créés avec cette aide. « D'où l'idée d'élargir le programme à des villes de taille plus modeste. Il y a en 39 qui ont été contactées et, hier, 29 ont déjà répondu pour s'informer sur le projet. La liste définitive des villes participantes pour les trois ans à venir sera publiée fin avril. Le budget global est de 1,5 million d'euros », poursuit Aurélie Marichal.

Redynamiser un quartier

Cette opération est menée en concertation avec les villes et les communes. « Le but est ainsi de se concentrer sur une zone, un quartier, une rue afin de recréer une réelle dynamique et d'ainsi donner aux clients l'envie de revenir. C'est notamment ce qui a été fait dans les rues des Brasseurs et des Carmes à Namur », poursuit notre interlocutrice.

Chaque ville qui participe au programme peut informer les aspirants commerçants qu'une aide est possible, aide matérielle et financière. « Les candidats déposent un dossier examiné par un jury. Il va vérifier la viabilité du projet, mais aussi son originalité, sa capacité à amener davantage de fréquentation dans une rue commerçante », poursuit Aurélie Maréchal, convaincue qu'il faut de la diversité, de la qualité, de la proximité.

Si un commerce a fermé, un autre peut-il facilement renaître au même endroit ? L'UCM en est convaincue. Notons que les 39 villes qui ont été « présélectionnées » peuvent toutes être retenues si leur dossier est bon. La liste des villes se trouve sur le site wallonieccommerce.be.

Si votre commune en fait partie et que vous avez envie de vous lancer comme indépendant, c'est le moment d'en parler.

M.SP.